

Fiche produit relative aux qualités et caractéristiques environnementales

Produit	<u>Sous-famille de produit :</u> FOUR MICRO-ONDES <u>Référence du modèle :</u> MOC25M G <u>Marque :</u> FAR <u>Code produit :</u> <u>Code EAN :</u> 3451557439305
E&E / luminaires	

Qualités et caractéristiques environnementales du produit

Critère	Donnée
Décret n°2022-748 du 29 avril 2022 relatif à l'information du consommateur sur les qualités et caractéristiques environnementales des produits générateurs de déchets	Produit comportant au moins [%] de matières recyclées
	0 %
	Recyclabilité du produit
	Produit majoritairement recyclable
	Proportion de métaux précieux déterminée ? Contient au moins [X milligrammes] de métaux précieux (si proportion supérieure à 1 milligramme)
	<input type="checkbox"/> Oui <input checked="" type="checkbox"/> Non mg
Décret n°2021-1285 du 1er octobre 2021 relatif à l'identification des substances dangereuses dans les produits générateurs de déchets	Proportion de terres rares déterminée ? Contient au moins [X milligrammes] de terres rares (si proportion supérieure à 1 milligramme)
	<input type="checkbox"/> Oui <input checked="" type="checkbox"/> Non mg
	Contient une substance dangereuse
	Non
Décret n°2021-1110 du 23 août 2021 relatif à la mise à disposition des informations permettant d'identifier les perturbateurs endocriniens dans un produit	Si oui, laquelle/lesquelles (nom et numéro CAS) :
	-
	Contient une substance extrêmement préoccupante
	Oui
	Si oui, laquelle/lesquelles (nom et numéro CAS) :
	plomb 7439-92-1
Décret n°2022-748 du 29 avril 2022 relatif à l'information du consommateur sur les qualités et caractéristiques environnementales des produits générateurs de déchets	Contient un perturbateur endocrinien
	Non
	Si oui, lequel/lesquels :
	-

Qualités et caractéristiques environnementales de l'emballage

Critère	Donnée
Décret n°2022-748 du 29 avril 2022 relatif à l'information du consommateur sur les qualités et caractéristiques environnementales des produits générateurs de déchets	Emballage comportant au moins [%] de matières recyclées
	50 %
	Emballage compostable
	Non
Décret n°2021-1285 du 1er octobre 2021 relatif à l'identification des substances dangereuses dans les produits générateurs de déchets	Possibilités de ré-emploi de l'emballage
	Non applicable
	Recyclabilité de l'emballage
	Emballage majoritairement recyclable
Décret n°2021-1285 du 1er octobre 2021 relatif à l'identification des substances dangereuses dans les produits générateurs de déchets	Contient une substance dangereuse
	Non
	Si oui, laquelle/lesquelles (nom et numéro CAS) :
	-
Décret n°2021-1110 du 23 août 2021 relatif à la mise à disposition des informations permettant d'identifier les perturbateurs endocriniens dans un produit	Contient une substance extrêmement préoccupante
	Non
	Si oui, laquelle/lesquelles (nom et numéro CAS) :
	-